

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 4 avril 2024

Annule et remplace la délibération 2024-015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

**Participation frais de gestion
2023 SIECA SIAEPA**

2024 / 020

Extrait du registre

L'an deux mille vingt quatre

Le quatre avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : Mme GAURENNE Sylvie - M. BUL Alain

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 29 mars 2024

Monsieur le Maire présente les montants des frais liés à la gestion du parc informatique payés par la commune en 2023 qui s'élèvent à 11 213,54 €.

Considérant que le SIECA et le SIAEPA utilisent en partie les ressources informatiques de la commune (logiciel de finances, imprimante, serveur...), il propose la participation 2023 comme suit :

- 3 626,43 € pour le SIECA,
- 6 007,23 € pour le SIAEPA.

Considérant que le SIECA et le SIAEPA ont payés pour l'année 2022 un estimatif, il convient d'ajuster ce montant avec les consommations réelles. Il propose la participation 2023 avec la régularisation 2022 comme suit :

- 2 647 € pour le SIECA,
- 6 968,14 € pour le SIAEPA.

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** la répartition des frais 2023 telle qu'exposée ci-dessus.

... **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20240404-2024-020-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2024